

**CORSICA
STATISTICA**

COLLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Agenza di Sviluppo
Economieu di a Corsica
Agence de Développement
Economique de la Corse



OSSERVAZIONE ECONOMICA TERRITORIALE - OBSERVATION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE



UNION EUROPÉENNE

DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES CORSES EN 2018

Avril 2019

DEMUGRAFIA DI L'IMPRESE CORSE IN U 2018

Aprile 2019

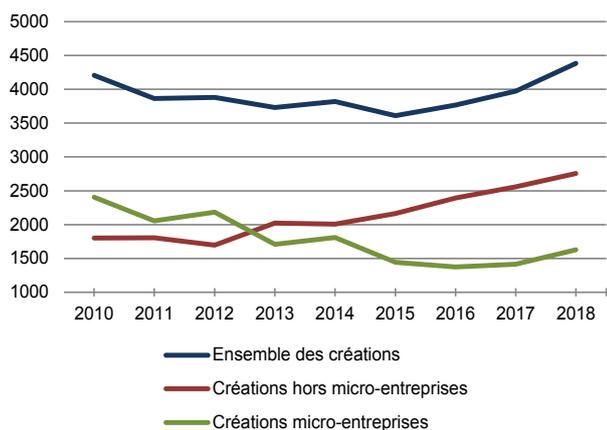
Une dynamique des créations d'entreprises qui se poursuit...

En 2018, **4 383 entreprises** ont été créées en Corse dans le secteur marchand non agricole, soit 410 de plus qu'en 2017. Cette **progression de 10,3 %** a doublé par rapport à celle enregistrée en 2017 (+ 5,2 %). Cela témoigne d'une dynamique entrepreneuriale soutenue pour la troisième année consécutive suivant la tendance nationale dont la croissance reste néanmoins plus marquée (+ 17 % / 2017).

Au total, **2 756 entreprises «classiques»** nouvelles sont enregistrées sur l'année, leur nombre progresse moins qu'au niveau national (+ 7,7 % contre + 9,8 %).

Avec **1 627 entreprises** supplémentaires, les **micro-entrepreneurs** augmentent de 15,1 %. Pour autant leur part parmi les créations représentent 37 % de l'ensemble régional sur l'année. Depuis 2010 la part de ce statut d'entreprise a chuté de 20 points en Corse contre 13 pour la France entière.

Évolution du nombre de créations d'entreprises en Corse



Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture
Note : données brutes
Source : Insee, REE Sirene - Traitement CorsiStat

À l'échelle des anciens départements, le nombre d'entités créées en 2018 est tout comme en 2017 plutôt homogène. La **Corse-du-Sud** a une progression légèrement plus élevée, elle voit **augmenter de 11,2 %** les nouvelles entreprises, soit **2 203**. La **Haute-Corse** de **9,9 %**, soit **2 184**. Cette dernière connaît un rebond de la micro-entreprise.

Évolution des créations 2017-2018	Corse-du-Sud	Haute-Corse
Micro-entreprises	+ 10,5 %	+ 26,8 %
Hors micro-entreprises	+ 11,7 %	+ 4,6 %
Ensemble entreprises	+ 11,2 %	+ 9,9 %

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture
Note : données brutes
Source : Insee, REE Sirene - Traitement CorsiStat

... dans l'ensemble des secteurs d'activité de l'économie insulaire

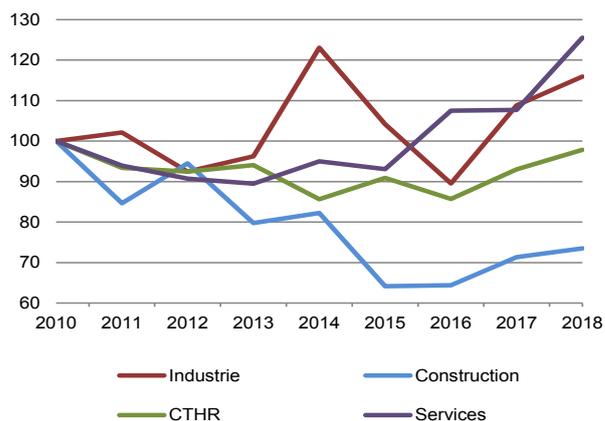
En 2018, le secteur des **Services** (hors CTHR¹) représente une nouvelle entreprise sur deux, et totalise **61,5 % des créations** sous le statut micro-entrepreneurial. C'est aussi le secteur qui affiche la plus importante progression entre 2017 et 2018 (+ 16,6 %) après la stagnation de 2017 (+ 0,2 %).

Le secteur de l'**Industrie** après l'augmentation marquée du nombre d'immatriculations de nouvelles entités en 2017 (+ 21,5 %), connaît en 2018 un net repli des créations (+ 6,5 %).

Le secteur du **Commerce, Transport, Hébergement et Restauration** affiche une **hausse de 5,2 %** et celui de la **Construction** continue aussi à créer davantage d'une année sur l'autre (+ 3,1 %) mais connaît un ralentissement par rapport à 2017, soit - 7,6 points.

1 Commerce, Transport, Hébergement et Restauration

Évolution des créations d'entreprises en Corse par secteur d'activité - indice base 100 en 2010



Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture
Note : données brutes
Source : Insee, REE Sirene - Traitement CorsiStat

Secteur d'activité	Nombre	Part (%)	Évol. (%) 2017/2018
Industrie	277	6,3	+ 6,5
Construction	777	17,7	+ 3,1
CTHR	1 138	26,0	+ 5,2
Services	2 192	50,0	+ 16,6
Ensemble	4 383	100,0	+ 10,3

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture
Note : données brutes
Source : Insee, REE Sirene - Traitement CorsiStat

La baisse des défaillances qui se confirme...

En 2018, le nombre de défaillances d'entreprises poursuit le fléchissement de 2017. La Corse enregistre **391 ouverture de procédure de redressement judiciaire**, contre 416 en 2017, soit une **diminution de 3,5 % sur un an et 12,3 % sur deux ans**. Au niveau national, la baisse se fait à peine ressentir (- 0,6 % sur un an).

Les défaillances jusque là étaient plutôt homogènes à l'échelle des anciens départements, mais en 2018, le recul concerne davantage la **Haute-Corse (- 9,2 %)** alors que la **Corse-du-Sud stagne (- 0,5 %)**.

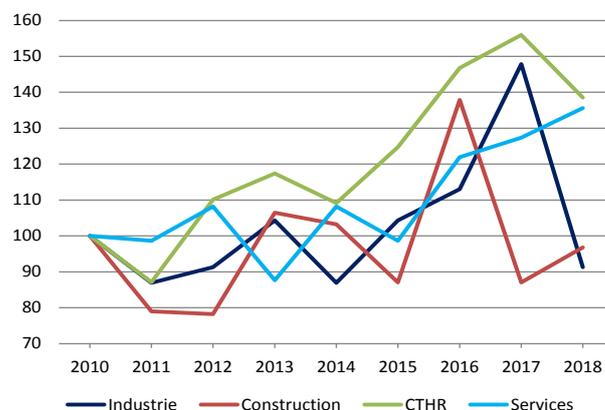
Deux secteurs d'activité voient progresser les défaillances en 2018. Celui des *Services* dont les procédures continuent de croître pour la quatrième année consécutive (+ 6,5 % sur un an) et la *Construction* (+ 11,1 % sur un an) après avoir connu une diminution de 36,5 % entre 2016 et 2017.

Le secteur regroupant le **Commerce, Transports, Hébergement et Restauration (CTHR)** est celui qui représente **la part la plus élevée** de défaillances (**38,6 %**) mais la plus importante baisse des procédures (- 11,2 % sur un an).

... ainsi que les procédures de liquidation judiciaire

En Corse, en 2018 les tribunaux de commerce d' Ajaccio et Bastia ont jugé **155 procédures de liquidation judiciaire** classiques ou simplifiées, soit **une baisse de 7,7 %** par rapport à l'année précédente. Les entreprises ayant fait l'objet d'une telle issue ont nettement diminué en Haute-Corse, soit - 18,2 %. Parallèlement celles de Corse-du-Sud sont en hausse de 3,8 % par rapport à 2017.

Évolution de défaillances d'entreprises en Corse par secteur d'activité - indice base 100 en 2010



Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture
Source : Fiben, Banque de France - Traitement CorsiStat

Secteurs d'activité	Nombre de défaillances	Part (%)	Évolution 2017/2018 (%)	Évolution 2017/2018 France (%)
Industrie	21	5,4	- 38,2	+ 0,1
Construction	120	30,7	+ 11,1	- 2,5
CTHR	151	38,6	- 11,2	- 1,2
Services	99	25,3	+ 6,5	+ 1,4
Total défaillances	391	100,0	- 3,5	- 0,6

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture
Source : Fiben, Banque de France - Traitement CorsiStat

	2017	2018	Évolution 2017/2018 (%)
Haute-Corse	88	72	- 18,2
Corse-du-Sud	80	83	+ 3,8
Corse	168	155	- 7,7

Source : Centre national des greffiers des tribunaux de commerce - Traitement CorsiStat

Définitions

Création d'entreprise : la statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Depuis le 1er janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

- 1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;
- 2) les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;
- 3) les cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an mais avec changement d'activité ;
- 4) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Défaillance d'entreprise : une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Microentreprise : le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1er janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime micro-social ;
- d'un régime micro-fiscal ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite.

Entreprise individuelle :

Entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur. Chaque entreprise individuelle (comme chaque société) est répertoriée dans le répertoire Sirene.

